**Université McGill**

**Département de langue et littérature françaises**

**Études de 1er cycle**

**STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL**

**\*\*\* Prière d’envoyer la copie électronique du formulaire dûment rempli et signé à la direction des études de 1er cycle \*\*\***

🞎 FREN 550 AUTOMNE 20

🞎 FREN 551 HIVER 20

🞎 FREN 551 ÉTÉ 20

**NOM DE L’ÉTUDIANT-E :**

**MATRICULE ÉTUDIANT :**

**NO DE TÉLÉPHONE :**

**TITRE :**

**Conditions d’admission**

1. Être inscrit-e à temps complet en troisième année d’études (U3) dans l’un des programmes de Spécialisation ou de Concentration Majeure du Département ;
2. Avoir conservé une moyenne cumulative de 3,3 pour ses cours de programme.

**Exigences et fonctionnement**

(voir le descriptif du cours sur le site WEB du DLLF) http://litterature.mcgill.ca/premier\_cycle.html

1. C’est à l’étudiant-e que revient la responsabilité d’organiser son stage et d’obtenir l’accord écrit de l’institution ou de l’entreprise qui l’accueillera et qui lui attribuera un-e superviseur-e.
2. Le stage doit correspondre à 150 heures de travail, réparties sur un trimestre (12 semaines).
3. L’étudiant doit faire la preuve, en soumettant son « Projet de stage », que le travail qu’il compte accomplir a un lien direct avec ses études et l’aide à parfaire sa formation.
4. Le « Projet de stage » (maximum 5 pages à double interligne) doit préciser :
5. les modalités du stage prévu (lieu, durée, nature du travail, nom et qualités du superviseur, etc.) ;
6. l’apport escompté du stage à la formation universitaire de l’étudiant ;
7. la nature du travail écrit de recherche ou de réflexion que l’étudiant compte préparer pendant son stage. Si le stage comprend une activité soutenue d’écriture (rédaction d’un ou de plusieurs articles de fond, exercices de traduction, préparation de cours), le travail de recherche pourra être remplacé par un échantillon (d’une dizaine de pages) du travail de rédaction accompli durant le stage, accompagné d’une présentation (3-4 pages) des objectifs et enjeux méthodologiques liés à ce travail.
8. L’accord écrit de l’institution, de l’entreprise ou du superviseur doit être joint au « Projet de stage ».
9. Le « Projet de stage » doit être approuvé par la Direction et l’adjoint/e à la Direction des études de 1er cycle, avant le début du stage.
10. Pour obtenir ses crédits, l'étudiant stagiaire doit présenter un "Rapport de stage", signé par son superviseur. Ce « Rapport de stage » doit ensuite être approuvé par la Direction et l’adjoint/e à la Direction des études de 1er cycle.

**APPROBATIONS :**

APPROBATION DU OU DE LA PROFESSEUR-E :

Nom du ou de la professeur-e en caractères d’imprimerie

APPROBATION DE LA DIRECTION DES ÉTUDES DE 1er CYCLE :

Nom du directeur ou de la directrice (adjoint-e) des études de 1er cycle en caractères d’imprimerie